



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 9 août 2022

MODALITÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE LE MARDI 16 AOÛT 2022 DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Pré-rentrée des personnels le vendredi 12 août et rentrée scolaire le mardi 16 août : toutes les écoles, collèges et lycées seront ouverts pour accueillir les personnels et les élèves dans les conditions normales de fonctionnement. L'application des gestes barrières reste la règle.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements scolaires.

L'ensemble des mesures de protection sanitaire décidées pour la rentrée 2022 dans l'académie reposent sur un protocole prévoyant les conditions de fonctionnement des écoles et établissements scolaire en fonction de la circulation du virus.

Ce nouveau protocole fixe une graduation comprenant un socle de mesures et trois niveaux qui peuvent être déclenchés si la situation sanitaire se dégrade, entraînant la mise en œuvre de mesures de plus en plus restrictives.

Les mesures de nettoyage et d'aération des locaux sont reconduites et seront mises en œuvre dans les enceintes scolaires avec l'appui des collectivités locales, Région, Département et communes, dont les personnels assurent l'entretien, le nettoyage des locaux et le service de restauration scolaire.

Les modalités pratiques de la rentrée

La niveau prévu pour la rentrée est celui du socle. Il comprend les mesures suivantes :

**Contact presse
Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- **Les élèves seront accueillis en présentiel**, selon les indications horaires données par chaque école et établissement scolaire.
- **Les activités physiques et sportives sont autorisées** en intérieur et en extérieur sans restriction.

- **Le respect des gestes barrières**

L'application des gestes barrières restent la règle. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus :

- Le lavage des mains : il doit être réalisé, a mi-nima à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- L'aération et la ventilation des classes et autres locaux : en collaboration étroite avec les collectivités locales et territoriales, l'ensemble des mesures sont reconduites.

- **Pas de limitation du brassage entre les groupes d'élèves**, mais les regroupements importants (événements brassant l'ensemble des élèves par exemple) sont à éviter.

Pas de port du masque prévu à la rentrée : il est à noter que dans ce domaine, les règles applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliqueront également au milieu scolaire.

La réussite de la reprise des classes repose également sur un bon partenariat entre l'École et les familles. Le rôle des parents est absolument essentiel pour assurer la meilleure protection de leur enfant et de tout un établissement.

Il est ainsi demandé aux parents de s'engager à rester vigilants en ce qui concerne les signes que pourraient avoir leurs enfants. Il leur est demandé de ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19. Il convient alors d'en informer le directeur ou le responsable d'établissement afin de pouvoir enclencher la vigilance et si besoin les mesures nécessaires pour les autres élèves.

Contact presse
Service communication du rectorat



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Pas de limitation du brassage obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			

